

EXTRAIT

DES DELIBERATIONS

DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du 1 octobre 2018

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

Etaient présents : Monsieur Frédéric BIERRY, président

Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Michèle ESCHLIMANN, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, vice-présidents

Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Madame Françoise BUFFET, Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Chantal JEANPERT, Madame Martine JUNG, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Marc SENE, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE, Madame Christiane WOLFHUGEL, Monsieur Sébastien ZAEGEL, secrétaires

Procuration(s) : Monsieur Philippe MEYER ayant donné pouvoir à Madame Chantal JEANPERT, Monsieur Serge OEHLER ayant donné pouvoir à Madame Françoise BEY

Excusé(s) : Madame Marie-Paule LEHMANN

Absent(s) : Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Thierry CARBIENER

Rapporteur : Monsieur Yves SUBLON

N° CP/2018/262 - 72540 - Port autonome et voies navigables
Proposition d'attribution de deux subventions d'investissement au Port Autonome de Strasbourg dans le cadre des opérations inscrites dans le CPER 2015-2020

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide :

- de la participation financière du Département au financement de l'amélioration de l'accessibilité ferroviaire du Port Autonome de Strasbourg et l'augmentation de sa capacité de traitement des terminaux à conteneurs, sous la maîtrise d'ouvrage du Port Autonome de Strasbourg, conformément aux engagements pris dans le Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020, conclu le 26 avril 2015 ;

- d'attribuer au Port Autonome de Strasbourg deux subventions d'investissement :

- 125 000 € pour l'amélioration de l'accessibilité ferroviaire du Port de Strasbourg;
- 166 000 € pour l'amélioration de la capacité de traitement des terminaux à conteneurs de Strasbourg.

Elle approuve par ailleurs les termes du projet de convention financière à conclure avec le Port Autonome de Strasbourg, joint en annexe à la présente délibération, et autorise le président à signer ladite convention.

Non participation au vote : Monsieur Paul HEINTZ

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Aurélie LACQUEMENT

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20181001-lmc1119884-DE-1-1
Acte certifié exécutoire au : 05/10/18